

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 2 avril 2019 à 19 h 00, 9 allée de la Citoyenneté à Lieusaint (77567), salle du conseil communautaire, sous la Présidence de Michel BISSON, Président.

Etaient présents :

Commune d'Évry-Courcouronnes :

M. Stéphane BEAUDET, Mme Danielle VALERO, Mme Laurence HEQUET, M. Christian PIGAGLIO, M. Jacques LONGUET, Mme Edith MAURIN, M. Francis CHOUAT, M. Farouk ALOUANI, Mme Berdjouhi VASSILIAN-KARAKELIAN.

Commune de Corbeil-Essonnes :

M. Jean-Pierre BECHTER, M. Jean-Michel FRITZ, Mme Frédérique GARCIA (à partir de DEL-2019/125), M. Jean-François BAYLE, M. Redanga N'GAIBONA, Mme Martine BOUIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Marie-Line PICHERY, M. Henri BRET.

Commune de Grigny :

Mme Fatima OGBI, M. Jacky BORTOLI, M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Gil MELIN, Mme Françoise SURRAULT.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Guy GEOFFROY, Mme Françoise SAVY, M. Bernard BAILLY.

Commune de Lieusaint :

M. Michel BISSON, Mme Valérie LENGARD.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT.

Commune de Cesson :

M. Olivier CHAPLET.

Commune de Bondoufle :

M. Jean HARTZ, Mme Sylvie BOIDE.

Commune de Lisses :

M. Thierry LAFON.



Commune de Saint-Germain-lès-Corbeil :

M. Yann PETEL.

Commune de Vert-Saint-Denis :

M. Eric BAREILLE.

Commune de Soisy-sur-Seine :

M. Jean-Baptiste ROUSSEAU.

Commune de Nandy :

M. René RETHORE.

Commune de Le Coudray-Montceaux :

M. François GROS.

Commune d'Etiolles :

M. Philippe JUMELLE.

Commune de Tigery :

M. Germain DUPONT.

Commune de Réau :

M. Alain AUZET.

Absents représentés :

Commune d'Évry-Courcouronnes :

M. Jean CARON a donné pouvoir à Mme Laurence HEQUET,
M. Pascal CHATAGNON a donné pouvoir à M. Jacques LONGUET,
Mme Florence BELLAMY a donné pouvoir à Mme Danielle VALERO,
Mme Najwa EL HAÏTE a donné pouvoir à M. Christian PIGAGLIO,
Mme Elodie FRANCOIS a donné pouvoir à Mme Edith MAURIN.

Commune de Savigny-le-Temple :

Mme Fatiha BENSALÉM a donné pouvoir à M. Henri BRET,
M. Alain BRIARD a donné pouvoir à M. René RETHORE,
M. Maurice POLLET a donné pouvoir à Mme Valérie LENGARD,
Mme Eléonore PAYS a donné pouvoir à Mme Marie-Line PICHÉRY.

Commune de Grigny :

Mme Claire TAWAB a donné pouvoir à M. Pascal TROADEC.

Commune de Ris-Orangis :

M. Stéphane RAFFALLI a donné pouvoir à Mme Fatima OGBI,
M. Serge MERCIECA a donné pouvoir à M. Gil MELIN,
M. Ange BALZANO a donné pouvoir à Mme Françoise SURRAULT.



Commune de Moissy-Cramayel :

Mme Line MAGNE a donné pouvoir à M. Michel BISSON.

Commune de Cesson :

M. Jean-Louis DUVAL a donné pouvoir à M. Olivier CHAPLET.

Absents excusés :

Commune d'Evry-Courcouronnes :

M. Joseph NOUVELLON, Mme Farida AMRANI.

Commune de Corbeil-Essonnes :

Mme Nathalie BAUSIVOIR, M. Volkan AYKUT, Mme Pascaline VANDENHEEDE, M. Bruno PIRIOU, M. Jérôme BREZILLON.

Commune de Savigny-le-Temple :

M. Hervé KITEBA SIMO.

Commune de Grigny :

M. Philippe RIO, Mme Claire RENKLICAY, Mme Djouma DIARRA.

Commune de Ris-Orangis :

Mme Nhu-Anh DESORMEAUX.

Commune de Combs-la-Ville :

M. Gilles-Edouard ALAPETITE, Mme Marie-Martine SALLES.

Commune de Moissy-Cramayel :

M. Angelo VALERII, M. Kalidou GUEYE, Mme Dorothée MOUREAUX.

Commune de Saint-Pierre-du-Perray :

M. Vincent LORRIERE.

Commune de Saintry-sur-Seine :

Mme Martine CARTAU-OURY.

Commune de Villabé :

M. Karl DIRAT.

Commune de Morsang-sur-Seine :

M. Guy Rubens DUVAL.

Le secrétaire de séance : Edith MAURIN

Nombre de membres en exercice : 76



DELIBERATION N°DEL-2019/117 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

DECLARE Monsieur Christian PIGAGLIO en qualité de délégué installé dans ses fonctions de délégué de la commune d'Évry-Courcouronnes au sein du conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

CONSTATE que suite à ce renouvellement partiel, le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est installé dans la totalité de ses membres et qu'après appel, le quorum étant atteint, il peut valablement délibérer.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/118 : PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 FEVRIER 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission du procès-verbal du conseil communautaire du 12 février 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/119 : COMMUNICATION DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE ACTE de la communication des travaux du bureau communautaire du 29 janvier 2019.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/120 : DECISIONS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la transmission de la liste des décisions prises par le Président et le Vice-président en charge de la commande publique en vertu de la délégation d'attributions conférée par délibération du conseil communautaire en date du 18 décembre 2018, jointe en annexe à la présente délibération.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/121 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU SEIN D'UNE COMMISSION THEMATIQUE

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Christian PIGAGLIO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- Nombre de votants : 54
- Nombre d'abstentions : 0
- Suffrages exprimés : 54
- Majorité absolue : 28
- Votes pour : 54
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur Christian PIGAGLIO élu à la fonction de membre de la commission thématique Sports, Culture, Solidarités de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et immédiatement installé dans ses fonctions.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/122 : REGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS SUD - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Christian PIGAGLIO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants: 54
- nombre d'abstention: 0
- suffrages exprimés: 54
- majorité absolue: 28
- Votes pour: 54
- Votes contre: 0

DECLARE Monsieur Christian PIGAGLIO élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du 1^{er} collège du conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud.



PRECISE que le conseil d'exploitation est composé comme suit :

1^{er} collège :

- Madame Edith MAURIN
- Monsieur Serge MERCIÉCA
- Madame Elodie FRANÇOIS
- Madame Ange BALZANO
- Monsieur Jean-François BAYLE
- Madame Sylvie BOIDE
- Monsieur Thierry LAFON
- Madame Laurence HEQUET
- Monsieur Karl DIRAT
- Monsieur Joseph NOUVELLON
- Monsieur Jean-Louis DUVAL
- Madame Saâdia BELLAHMER
- Monsieur Jacky BORTOLI
- Monsieur Christian PIGAGLIO

2^{ème} collège :

- Qualité de vie à Bondoufle et dans l'Essonne
- Association des familles de Courcouronnes
- Association Evry Village
- Association des familles de Lisses
- UFC Que Choisir
- ATTAC Ris-Orangis
- Association des Résidents de Grigny 2

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout acte afférent à l'exécution de cette délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/123 : CLECT – MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE la composition de la CLECT et fixe à 51 le nombre de ses membres, répartis comme suit :

	Villes	Nbr d'habitants	Nbr de représentants	Nbr de suppléants
Plus de 25 000 habitants	Evry-Courcouronnes	66 953	3	
	Corbeil-Essonnes	44 921	3	
	Savigny-le-Temple	29 328	3	
	Grigny	27 361	3	
	Ris-Orangis	27 242	3	
Entre 10 et 25 000 habitants	Combs-la-Ville	22 194	2	
	Moissy-Cramayel	17 367	2	
	Lieusaint	10 496	2	



Moins de 10 000 habitants	Bondoufle	9 340	1	1
	Cesson	9 291	1	1
	Saint-Peirre-du-Perray	8 698	1	1
	Lisses	7 434	1	1
	Saint-Germain-lès-Corbeil	7 383	1	1
	Vert-Saint-Denis	7 069	1	1
	Soisy-sur-Seine	7 085	1	1
	Nandy	5 930	1	1
	Saintry-sur-Seine	5 207	1	1
	Villabé	5 086	1	1
	Le Coudray-Montceaux	4 782	1	1
	Etiolles	3 242	1	1
	Tigery	3 025	1	1
	Réau	1 331	1	1
Morsang-sur-Seine	569	1	1	

SOUS-TOTAL			36	15
TOTAL			51	

DESIGNE comme membres de la CLECT :

	Villes	Nbr d'habitants	Nbr de représentants	Nbr de suppléants	Représentants	Suppléants
Plus de 25 000 habitants	Evry-Courcouronnes	66 953	3		Jean-Claude GUYARDEAU Edith MAURIN Laurence HEQUET	
	Corbeil-Essonnes	44 921	3		Jean-Michel FRITZ Jean-François BAYLE Régis CAUDRON	
	Savigny-le-Temple	29 328	3		Maurice POLLET Jacques GAUDIN Daniel COATTRIEUX	
	Grigny	27 361	3		Philippe RIO Fatima OGBI Serge GAUBIER	
	Ris-Orangis	27 242	3		Ange BALZANO Francoise SURRAULT Michel LIGIER	

Entre 10 et 25 000 habitants	Combs-la-Ville	22 194	2		Marie-Martine SALLES Christian GHIS	
	Moissy-Cramayel	17 367	2		Angelo VALERII Brice LAWIN	
	Lieusaint	10 496	2		Michel BISSON Muriel DRAN-DUCLAU	

Moins de 10 000 habitants	Bondoufle	9 340	1	1	Jacques LEGRAND	Vivien LEROY
	Cesson	9 291	1	1	Jean-Louis DUVAL	Jean-Marie CHEVALLIER
	Saint-Peirre-du-Perray	8 698	1	1	Catherine ALIQUOT-VIALAT	Georges PUJIN
	Lisses	7 434	1	1	Michel SOULOUMIAC	Thierry LAFON
	Saint-Germain-lès-Corbeil	7 383	1	1	Philippe ROUGER	Yann PETEL

Grand Paris Sud

500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr



Vert-Saint-Denis	7 069	1	1	Jeanine DUPRIEZ	Eric BAREILLE
Soisy-sur-Seine	7 085	1	1	Jean-Baptiste ROUSSEAU	Elisabeth PETITDIDIER
Nandy	5 930	1	1	Gregory MASSAMBA	Marie-Hélène ROTTEMBOURG
Saintry-sur-Seine	5 207	1	1	Martine CARTAU-OURY	Raymond BERTELOOT
Villabé	5 086	1	1	Fabrice ROUZIC	Karl DIRAT
Le Coudray-Montceaux	4 782	1	1	Michel BERNARD	Francois GROS
Etiolles	3 242	1	1	Eugène WITTEK	Anne-Marie GRANDJEAN
Tigery	3 025	1	1	Roger AUBERT	Jean-Luc RAFFY
Réau	1 331	1	1	Alain AUZET	Dominique DAVID
Morsang-sur-Seine	569	1	1	Guy Rubens DUVAL	Michel TOTY
SOUS-TOTAL			36		15
TOTAL			51		

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/124 : COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU) DE L'UNIVERSITE D'EVRY VAL D'ESSONNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Line MAGNE
- Danielle VALERO

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants : 54
- nombre d'abstentions : 0
- suffrages exprimés : 54
- majorité absolue : 28
- Votes pour : 54
- Votes contre : 0

DECLARE élus, comme représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud à la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université d'Evry-Val d'Essonne, Madame Line MAGNE en tant que titulaire et Madame Danielle VALERO en tant que suppléante.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/125 : ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE SENART - RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des candidatures suivantes :

- Marie-Line PICHERY
- Catherine ALIQUOT-VIALAT
- Line MAGNE
- René RETHORE
- Alain AUZET
- Guy GEOFFROY

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants : 55
- nombre d'abstentions : 0
- suffrages exprimés : 55
- majorité absolue : 28
- Votes pour : 55
- Votes contre : 0

DESIGNE représentants de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart :

- Marie-Line PICHERY
- Catherine ALIQUOT-VIALAT
- Line MAGNE
- René RETHORE
- Alain AUZET
- Guy GEOFFROY

PRECISE que le Président de la Communauté d'agglomération est membre de droit du conseil d'administration de l'Etablissement Public d'Aménagement de Sénart.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/126 : ASSOCIATION LA 27EME REGION - RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'association La 27^{ème} Région.

APPROUVE les statuts de l'association de la 27^{ème} Région.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion.



PRECISE que le montant de la cotisation pour l'année 2019 est fixé à 5 000 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Michel BISSON

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'abstention : 0
- nombre de suffrages exprimés : 55
- majorité absolue : 28
- votes pour : 55
- vote contre : 0

DECLARE élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Monsieur Michel BISSON à l'assemblée générale de l'association La 27^{ème} Région.

AUTORISE Monsieur Michel BISSON à se porter candidat pour siéger au sein du conseil d'administration de ladite association.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/127 : ASSOCIATION FRANÇAISE DES CORRESPONDANTS A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL (AFCDP) - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP).

DECIDE de verser le montant annuel de cotisation qui s'élève à 450€ pour 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2019/128 : REGIE LE PLAN - RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après avoir pris connaissances des candidatures présentées pour le 1^{er} collège (représentants de la Communauté d'agglomération) :

- René RETHORE
- Stéphane RAFFALLI
- Jean-Michel FRITZ
- Jacques LONGUET

Après avoir pris connaissance des candidatures présentées pour le 2^{ème} collège (représentants ayant acquis une compétence spéciale dans le domaine culturel) :

- 1 adhérent représentant les publics
- la directrice de la MJC de Ris-Orangis
- la coordinatrice départementale du réseau régional des musiques actuelles (RIF)

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- nombre de votants : 55
- nombre d'abstention : 0
- suffrages exprimés : 55
- majorité absolue : 28
- Votes pour : 55
- Votes contre : 0

DECLARE élus comme représentants au sein de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart au sein du 1^{er} collège conseil du d'exploitation de la régie Le Plan :

- René RETHORE
- Stéphane RAFFALLI
- Jean-Michel FRITZ
- Jacques LONGUET

DECLARE élus comme représentants du 2^{ème} collège ayant acquis une compétence spéciale dans le domaine culturel :

- 1 adhérent représentant les publics
- la directrice de la MJC de Ris-Orangis
- la coordinatrice départementale du réseau régional des musiques actuelles (RIF)

DESIGNE Monsieur Fabien LHERISSON comme Directeur de la régie Le Plan.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.



DELIBERATION N°DEL-2019/129 : ASSOCIATION SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE - ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à l'association Sites et Cités remarquables de France en tant que membre associé avec voix délibérative.

APPROUVE les statuts de l'association Sites et Cités remarquables de France.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation correspondant à cette adhésion.

PRECISE que le montant de la cotisation pour l'année 2019 est fixé à 4 800 €, correspondant au plafond pour les territoires de plus de 200 001 habitants.

DIT que les montants correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- René RETHORE

Après avoir procédé aux opérations de vote réglementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- Nombre de votants : 55
- Nombre d'abstention(s) : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28
- Votes pour : 55
- Votes contre : 0

DECLARE Monsieur René RETHORE élu comme représentant de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud en tant que membre associé avec voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'association Sites et Cités remarquables de France,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération à l'association Sites et Cités remarquables de France.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/130 : ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS DE CORBEIL-ESSONNES – ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE les statuts et le règlement intérieur de l'association Point Services aux Particuliers (PSP) de Corbeil-Essonnes.

APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart à l'association Point Services aux Particuliers (PSP) de Corbeil-Essonnes.

APPROUVE le versement annuel de la cotisation 2019 correspondant à cette adhésion.

PRECISE que le montant de la cotisation pour l'année 2018 était fixé à 1 500 € TTC.

DIT que les montants correspondant sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

Après avoir pris connaissance de la candidature suivante :

- Martine BOUIN

Après avoir procédé aux opérations de vote règlementaires,

PROCLAME le résultat suivant :

- Nombre de votants : 55
- Nombre d'abstention(s) : 0
- Suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28
- Votes pour : 55
- Votes contre : 0

DECLARE Madame Martine BOUIN élue comme représentante de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de l'association PSP de Corbeil-Essonnes.

DESIGNE la directrice de la Politique de la ville de Grand Paris Sud pour représenter la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au sein de l'assemblée générale de l'association PSP de Corbeil-Essonnes.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble documents relatifs à cette affaire.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/131 : MEDIATHEQUE DU COUDRAY-MONTCEAUX - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition, au profit de la Communauté d'agglomération par la commune du Coudray-Montceaux, de la médiathèque, à compter du 1^{er} mai 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer l'ensemble desdits documents relatifs à cette affaire.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/132 : MEDIATHEQUE DU COUDRAY-MONTCEAUX - TRANSFERT D'UN AGENT ET CREATION DE POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer l'agent de la médiathèque du Coudray-Montceaux à la Communauté Grand Paris Sud à compter du 1^{er} mai 2019.

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif au tableau des effectifs de la Communauté d'agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/133 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES POUR L'ANNEE 2019

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Thématique	Nature comptable	Dénomination sociale	Montant	Descriptif de la subvention
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	6574054	PIE VERTE BIO 77	500	Pie Verte Bio 77 - Association naturaliste qui organise des sorties ornithologiques grand public sur le site de l'Étang du Follet (Cesson) et alimente l'Agglo en données d'observations naturalistes
TRANSITION ÉCOLOGIQUE	6574053	GROUPE APICULTURE DE BREVIAN	500	L'association œuvre pour : - Les apiculteurs avec une mise à disposition de moyens techniques et logistiques adaptés au soutien de leur activité - Le grand public par des actions de sensibilisation, des animations et des formation autour de l'abeille
TRANSITION ÉCOLOGIQUE			1 000	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6574XXX	ASSOCIATION « CARRIÈRES SOCIALES SÉNART »	1 200	Il s'agit de soutenir une initiative étudiante de séjour international du 15 au 26 mars (objet : interroger les méthodes et pratiques d'intervention sociale au Chili). Des rencontres avec des associations, des professionnels et des publics leur permettront de comparer les contextes d'intervention sociale entre la France et le Chili. Leur projet sera restitué, au cours du mois de juin, à GPS sous forme de réception, exposition. Leur volonté est de partager leur travail et d'échanger autour de leur projet le plus largement possible : professionnels, bénévoles associatifs, élus GPS



DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			1 200	
COMMUNICATION	6574200	AMIS DU CHÂTEAU DE LA GRANGE	5 000	SOUTIEN POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LE PRINTEMPS DES JARDINIERS » Dans le cadre du développement des activités du Domaine de la Grange à Savigny-le-Temple, l'association Les Amis du Château de la Grange, organise en lien avec la ville, une manifestation sur le jardinage « le Printemps des Jardiniers » les 23 et 24 mars. Cette manifestation, soutient le jardinage auprès de l'ensemble des habitants de Grand Paris Sud, ainsi que la communication des produits et les prestations de qualité du territoire.
COMMUNICATION	6574134	ASSOCIATION TOUS POUR ELLES	1 000	Dans le cadre de la campagne de communication annuelle "Octobre rose" Grand Paris Sud s'engage pour soutenir et accompagner les femmes victimes de cancer, avec la manifestation "Tous pour Elles" organisée par la ville de Savigny-le-Temple.
COMMUNICATION			6 000	
CULTURE	657341074	CINEMA LA COUPOLE (COMBS LA VILLE)	5 000	Subvention de fonctionnement pour le cinéma la Coupole partenaire du cinéma La Rotonde et de l'Espace Prévert à Savigny (tarification commune); éducation à l'image et participation à plusieurs projets dont mois du film documentaire, le festival du développement durable
CULTURE	657341075	CINEMA LA ROTONDE (MOISSY CRAMAYEL)	5 000	Cinéma la Rotonde, subvention de fonctionnement pour un cinéma qui a une politique d'éducation à l'image; projets avec partenaires locaux (médiathèque) et participe à plusieurs événements interco (Les traversées, écofestival de cinéma).
CULTURE	657364136	THEATRE DE SENART	2 387 297	Subvention de fonctionnement pour cet EPCC qui assure notamment une activité de production et de diffusion de spectacle vivant dans et hors les murs. 42% du public individuel et 51% du public scolaire sont de GPS.
CULTURE	6574016	AMICALE DE VILLABE	97 500	Subvention de fonctionnement, enseignement artistiques et diffusion
CULTURE	6574019	ESPACE PREVERT	45 000	Subvention de fonctionnement : programmation musique du monde et cinéma, actions hors les murs et partenariats avec les acteurs culturels locaux
CULTURE	6574020	LUDO LIEUSAIN	167 000	Ludothèque à vocation essentiellement locale 64% du public est de Lieusaint 24 % des autres communes de GPS
CULTURE	6574021	MJC CORBEIL	7 200	MJC pratiquant l'éducation artistique et culturelle et la pratique artistique : important travail avec les scolaires, de nombreuses classes concernées.
CULTURE	6574022	MAISON DES JEUNES RIS ORANGIS	40 000	MJC pratiquant l'éducation populaire et actions autour des musiques du monde à travers le centre des musiques traditionnelles (CMT)
CULTURE	6574023	OFFICE TOURISME CORBEIL	100 000	subvention de fonctionnement
CULTURE	6574024	ASSOCIATION SCENE NATIONALE	1 750 000	subvention de fonctionnement à l'association scène nationale qui pratique un important travail hors les murs et d'accès à tous les publics



CULTURE	6574067	HARMONIE DE MOISSY CRAMAYEL	1 400	Enseignement artistique et diffusion (notamment cette année pour la diffusion (concert Ste Cécile), un projet de festival et l'achat d'instruments pour leur projet au collège).
CULTURE	6574063	ASSOCIATION BATTERIE FANFARE DE SÉNART	2 800	Orchestre de 40 musiciens et enseignement gratuit (forme les membres de l'orchestre) par des bénévoles et des salariés; concerts/animation dans 8 villes de Sénart
CULTURE	6574167	ASSOCIATION CINÉAM	2 800	Les 3 projets 2019 proposés par l'association participent à la valorisation du patrimoine de l'image animée du territoire. Extension du périmètre d'action au territoire de Grand Paris Sud.
CULTURE	6574064	ASSOCIATION COUNTRY TIWAHÉ	8 000	Association support de l'organisation du festival international Rock et Country
CULTURE	6574068	ASSOCIATION LIRE@SÉNART	3 300	Partenariat entre les médiathèques et les EPLE des villes de Cesson, Combs la ville, Lieusaint, Moissy Cramayel, Nandy, Savigny le Temple, Vert Saint Denis, Saint Pierre du Perray et Saint Germain les Corbeil
CULTURE	6574070	ASSOCIATION MÉMOIRE ET PATRIMOINE VIVANT	4 000	L'association Mémoire et Patrimoine mène un travail tout à fait singulier de collecte et de valorisation des mémoires du territoire.
CULTURE	6574069	ASSOCIATION MÉMOIRE ET AVENIR DE LA VILLE NOUVELLE	800	L'association travaille à la connaissance du territoire de la ville nouvelle d'Evry-Courcouronnes tout en s'intéressant à un bassin plus large et valorise celle-ci par des visites et des publications.
CULTURE	6574071	ASSOCIATION SOLICHOEUR DE SÉNART	1 400	Chœur avec des objectifs d'accessibilité à tous; diffusion auprès d'un public qui ne peut se déplacer (maisons de retraite) chorale dont les choristes viennent de Savigny, Nandy, CVSD, Combs.
CULTURE	6574166	ASSOCIATION LES PRODUCTIONS DE LA MEZZANINE	7 500	Compagnie de théâtre installée au théâtre de la Marge à Lieusaint dont l'activité est la production et la diffusion de théâtre.
CULTURE			4 635 997	
RESSOURCES HUMAINES	6574012	AMICALE DU PERSONNEL GPS	112 230	L'Amicale a déclaré auprès de notre Président 774 adhérents au 1 ^{er} mars 2019. Dès lors où nous connaissons précisément le nombre d'adhérents à l'Amicale, la subvention versée sera de 112 230 euros, soit 145€ / adhérent. Il convient donc de réajuster la subvention inscrite au BP 2019 pour l'Amicale.
RESSOURCES HUMAINES			112 230	
Total des subventions attribuées			4 756 427	

PRECISE que les subventions inférieures à 23 000 euros seront versées en une seule fois, après leur notification.

PRECISE que les subventions supérieures à 23 000 euros seront versées selon les termes de la convention d'objectifs signée avec le bénéficiaire.

AUTORISE le Président à signer, par voie de Décision, les conventions d'objectifs afférentes à l'attribution des subventions supérieures à 23 000 euros.



PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document afférent.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/134 : CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD, COFINANCE PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pluriannuelle de renouvellement urbain à conclure avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ainsi que les partenaires de l'ANRU et les maîtres d'ouvrage des opérations :

- État, représenté par Monsieur le Préfet de l'Essonne et Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Communes de Corbeil-Essonnes, Evry-Courcouronnes, Grigny, Moissy Cramayel, Ris Orangis et Savigny le Temple,
- Essonne Habitat et Immobilière 3F
- Action Logement Groupe
- Action Logement Services
- Foncière Logement
- Caisse des Dépôts
- Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Conseil Départemental de l'Essonne
- Conseil Départemental de Seine et Marne

PRECISE que cette convention fera l'objet d'avenants à chaque convention par quartier.

AUTORISE Le Président ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer la convention pluriannuelle de renouvellement urbain et tout avenant à cette convention.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/135 : CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE QUARTIER DU PARC AUX LIEVRES A EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du NPRU Parc aux Lièvres à conclure avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ainsi que les partenaires de l'ANRU et les maîtres d'ouvrage des opérations :

- L'État, représenté par Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- La commune d'Evry-Courcouronnes,



- Essonne Habitat,
- Action Logement Groupe,
- Action Logement Services,
- Foncière Logement,
- La Caisse des Dépôts,
- Le Conseil Départemental de l'Essonne.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention de renouvellement urbain du NPRU Parc aux Lièvres et tout document y afférent

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/136 : AMENAGEMENT DU SECTEUR BOIS BRIARD A EVRY-COURCOURONNES - TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT A CONCLURE AVEC LA SPLA-IN "PORTE SUD DU GRAND PARIS" ET LA COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le traité de concession d'aménagement de l'opération Bois Briard à conclure avec la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » et la commune d'Evry-Courcouronnes, ainsi que ses annexes.

APPROUVE la participation de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud au coût des aménagements de l'opération Bois Briard pour un montant de 1 629 375 € HT.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le traité de concession de l'opération d'aménagement Bois Briard et tout autre document relatif à la concession.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/137 : ZAC DE LA FERME D'ORANGIS - APPROBATION DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT A CONCLURE AVEC LA SPLA-IN "PORTE SUD DU GRAND PARIS" ET LA COMMUNE DE RIS-ORANGIS

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le traité de concession d'aménagement de ZAC de la Ferme d'Orangis à conclure avec la SPLA-IN « Porte Sud du Grand Paris » et la commune de Ris Orangis, ainsi que ses annexes.

APPROUVE la participation financière de la Communauté d'agglomération au coût des aménagements de l'opération pour un montant de 400 000 € HT.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer le traité de concession de l'opération de la ZAC de la Ferme d'Orangis et tout autre document relatif à la concession.



DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/138 : PRU PYRAMIDES SECTEUR MIROIRS A EVRY-COURCOURONNES - CREATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA STATION MIROIRS ET D'UN ASCENSEUR - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'Avant-projet (AVP) de la création d'une passerelle de franchissement de la station « Miroirs » et d'un ascenseur dans le secteur des Miroirs à Evry-Courcouronnes,

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum pouvant être alloué pour cette opération, ainsi que toute demande administrative ou autorisation d'urbanisme.

PRECISE que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements est fixé comme suit :

Année	Dépenses prévisionnelles (€ TTC)
<2016	1 756 115,00 €
2016	915 911,00 €
2017	840 724,00 €
2018	3 268 806,00 €
2019	5 200 000,00 €
2020	1 378 444,00 €
TOTAL	13 360 000,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président, ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à l'opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/139 : AMENAGEMENT DU PARC DE LA FERME DU BOIS BRIARD A EVRY-COURCOURONNES - APPROBATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de l'opération d'aménagement du Parc du Lac et de la Ferme du Bois Briard à Evry-Courcouronnes.



DECIDE de créer l'autorisation de programme « aménagement du Parc du Lac et de la Ferme du Bois Briard » pour un montant de 2 757 000 € TTC, et de l'affecter en totalité sur l'opération du même nom.

FIXE la durée prévisionnelle d'exécution de l'autorisation de programme à 4 ans.

FIXE l'échéancier des crédits de paiements comme suit :

2019	75 000 € TTC
2020	190 000 € TTC
2021	2 067 000 € TTC
2022 (solde et confortement)	425 000 € TTC

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président, ou le Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou demande de subvention nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document relatif à cette opération, notamment les autorisations d'urbanismes nécessaires (permis d'aménager, déclaration préalable...).

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/140 : REAMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN COCTEAU A EVRY-COURCOURONNES - APPROBATION DU PROGRAMME, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de l'opération de réaménagement de la place Jean Cocteau à Evry-Courcouronnes.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 255 000 € HT soit 2 706 000 € TTC.

DIT que cette opération sera traitée en Autorisation de Programme et en Crédits de Paiement.

CREE l'autorisation de programme relative à l'opération de réaménagement de la place Jean Cocteau à Evry-Courcouronnes, pour un montant de 2 706 000 € TTC.



PRECISE que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements est fixé comme suit :

Années	Dépenses (€ TTC)
2019	50 000
2020	180 000
2021	2 236 000
2022	240 000

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute subvention à laquelle cette opération serait éligible, au taux maximum pouvant être alloué.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à solliciter toute autorisation administrative ou d'urbanisme.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné, à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/141 : RECONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET ET DU CONSERVATOIRE OLIVIER MESSIAEN A RIS-ORANGIS - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de reconstruction du bâtiment regroupant la médiathèque Elsa Triolet et le conservatoire Olivier Messiaen situé dans le quartier du Moulin à Vent de Ris-Orangis.

ARRÊTE le coût estimatif des travaux, à confirmer en phase d'études d'Avant-Projet Définitif, à un montant de 6 360 000 € HT soit 7 632 000 € TTC ;

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 8 500 000 € HT soit 10 200 000 € TTC.

DIT que cette opération sera traitée en autorisation de programme et crédits de paiement.

CREE l'autorisation de programme correspondante à hauteur de 10 200 000 € TTC.



PRECISE que l'échéancier prévisionnel des crédits de paiements est fixé comme suit :

2018 déjà engagés	780
2019	141 720
2020	87 500
2021	50 000
2022	500 000
2023	3 000 000
2024	4 000 000
2025	2 000 000
2026	420 000
TOTAL	10 200 000

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération et au plan pluriannuel d'investissement.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à solliciter auprès de l'État (D.R.A.C. Ile de France), de la région Ile-de-France et du Département de l'Essonne, les subventions aux taux maximum susceptibles d'être allouées.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à solliciter les autorisations administratives et d'urbanisme relatives à cette opération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/142 : RENOVATION DU CENTRE HISTORIQUE DE SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL - APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX, DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de l'opération de rénovation du centre historique de la commune de Saint-Germain-Lès-Corbeil.

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération au montant de 1 375 000 € HT, soit 1 650 000 € TTC.

DIT que cette opération sera traitée en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement.

CREE l'autorisation de programme correspondante d'un montant de 1 650 000 € TTC.



PRECISE que l'échéancier des crédits de paiement est fixé comme suit :

2019	500 000 € TTC
2020	1 100 000 € TTC
2021	50 000 € TTC
TOTAL	1 650 000 € TTC

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Communauté d'agglomération.

SOLLICITE toute subvention à laquelle cette opération serait éligible, au taux maximum pouvant être alloué auprès des partenaires susceptibles de financer ce projet.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à déposer toute demande administrative et notamment toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à cette opération.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération, tous documents relatifs à cette opération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/143 : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE A SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL - REEVALUATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE ET MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réévaluation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Germain-lès-Corbeil, d'un montant de 1 992 102 € TTC

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme de 14 808 898 € TTC à 16 800 000 € TTC.

PRECISE que les crédits de paiements sont décalés et modifiés comme suit :

2016-2017-2018 déjà engagés	1 205 000
2019	4 875 000
2020	8 075 000
2021	2 090 000
2022	355 000
2023	200 000
TOTAL	16 800 000



AUTORISE le Président ou le Vice-président à effectuer toutes les démarches de recherche de subventions complémentaires auprès de tous les financeurs potentiels.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/144 : CONVENTION DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE - AVENANT N°2 A CONCLURE AVEC ENEDIS ET EDF

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention de concession conclue avec ENEDIS et EDF pour le service public de la distribution d'énergie électrique du syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart en Essonne, déléguée à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud par substitution.

PRECISE que cet avenant n°2 intègre la commune de Saintry-sur-Seine au périmètre juridique de la concession et qu'il prendra effet au 1^{er} juin 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'avenant n°2.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/145 : CONVENTION DE DISTRIBUTION DE GAZ DU TERRITOIRE DE SENART EN ESSONNE - AVENANT N° 3 A CONCLURE AVEC GRDF

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz du territoire de Sénart en Essonne, à conclure avec GRDF.

PRECISE que cet avenant n°3 intègre la commune de Saintry-sur-Seine au périmètre juridique de la concession de distribution de gaz.

PRECISE que cet avenant prend effet le 1^{er} juin 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment ledit avenant n°3.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/146 : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE DE SOISY-SUR-SEINE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



APPROUVE l'avenant n°1 à la délégation de service public d'assainissement à conclure avec la société Suez.

DIT que le dit avenant prend effet à compter du 1^{er} mai 2019.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'avenant n°1.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

DELIBERATION N°DEL-2019/147 : APPROBATION DU PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) et le rapport environnemental de la Région d'Ile-de-France.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente de la Région d'Ile-de-France, Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne et Monsieur le Préfet du Département de Seine-et-Marne.

DELIBERATION N°DEL-2019/148 : LES ARENES DE L'AGORA - CHOIX DU MODE DE GESTION - ADOPTION DU PRINCIPE DE RECOURIR A UNE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe du recours à la concession de services pour la gestion et l'exploitation des Arènes de l'Agora à Evry-Courcouronnes.

PRECISE que la délégation aura les caractéristiques suivantes :

Nature du contrat : concession de services

Durée prévisionnelle : de 5 à 7 ans.

Missions du délégataire :

- Gestion et exploitation à ses frais et risques des Arènes dès la fin de leur réhabilitation
- Entretien, maintenance des Arènes
- Acquisition de certains biens nécessaires à l'exploitation du service (équipements spécifiques, sons, lumières...).

PRECISE que les principales caractéristiques du contrat sont fixées dans le rapport ci-joint, et seront reprises dans le cahier des charges qui sera remis aux candidats.

PRECISE que la procédure de concession de services sera menée conformément à la réglementation en vigueur.



AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout acte afférent à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

**DELIBERATION N°DEL-2019/149 : EQUIPEMENTS ECONOMIQUES DE GRAND PARIS SUD –
MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE, DE LA CONVENTION TYPE ET DU REGLEMENT INTERIEUR
DES EQUIPEMENTS TREMPLINS**

Le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement intérieur et de la convention type liant la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les entreprises hébergées au sein des équipements tremplins tels qu'annexés.

APPROUVE la modification de la grille tarifaire hors taxes telle qu'annexée à la présente délibération, étant précisé que le montant appelé aux entreprises est ensuite assujéti à la TVA selon la nature de la prestation.

PRECISE que la mise en œuvre de cette tarification complémentaire d'accès à la fibre optique pour toutes les entreprises hébergées dans les trois équipements tremplins, s'appliquera à compter du 8 avril 2019 et, au plus tard, lorsque l'accès à la fibre sera effective.

DIT que la délibération n°DEL-2018/350 du 2 octobre 2018 demeure applicable pour les autres tarifs.

AUTORISE le Président ou le Vice-président ayant délégation dans le domaine concerné à signer tout document concernant ce dossier.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à Evry-Courcouronnes, le 09 AVR. 2019

Michel BISSON
Président

